



Jeanne MENDELSSOHN, gérante

«J'ai compris par expérience, ayant un petit frère atteint du syndrome de Dravet, les enjeux de la gestion patrimoniale pour les familles. Bien souvent ces sujets sont occultés, il y a déjà tellement d'urgences et de complications à gérer. Le cabinet FINCAB a pour mission de mettre en lumière ces aspects et d'organiser la mise en place des solutions.»

Nous proposons un accompagnement ponctuel ou sur le long terme pour vous décharger de ces questions. **Envisagez l'avenir sereinement !**



Nous travaillons en interprofessionnalité avec des professionnels du chiffre ou du droit pour vous apporter un service sur-mesure. Nous disposons de plus de 30 partenaires institutionnels (banques, assurances, sociétés de gestion).

jeanne@fincab.fr - 06 73 59 94 20 - www.fincab.fr

Intervention du cabinet

Nous proposons aux familles un premier rendez-vous offert pour découvrir votre situation, définir vos objectifs et estimer la mission que nous pourrions mettre en oeuvre ensemble.

Le cabinet FINCAB a pour vocation d'accompagner nos clients qui cherchent un conseil objectif dans la valorisation, la structuration, la protection et la transmission de leur patrimoine privé et professionnel acquis et à venir.

FINCAB
Conseil en gestion sociale
et patrimoniale

www.fincab.fr

Spécialiste des problématiques patrimoniales des familles vivant une situation de handicap ou de dépendance.

FINCAB - jeanne@fincab.fr - www.fincab.fr
RCS Paris 822 811 980 - APE 7022Z – Courtage d'assurance de personnes (IAS) et en opérations de banque et de services de paiement (COBSP) ORIAS 16006613 - Carte T n°3002 2016 0000 015 169 - Assurance et garantie financière MMA n°118.263.166 - Conseil en Investissements Financiers agréée par la CNCGP association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF)

Ne pas jeter sur la voie publique



**Conseil en gestion
sociale et patrimoniale**

Accompagnement spécialisé
destiné aux familles vivant
une situation de handicap ou
de dépendance

jeanne@fincab.fr - 06 73 59 94 20
FINCAB - 65 avenue Kléber - 75116 Paris
www.fincab.fr

Familles avec un enfant handicapé

Assurer l'avenir financier de votre enfant

Constituer des revenus complémentaires, une épargne de précaution. Attention à ne pas réduire d'autant ses aides !

Solutions : assurance vie et épargne handicap, rente survie, comment les mettre en place ?

Nous vous aidons à choisir les solutions les mieux adaptées à votre famille.



Transmission : sauvegarder le patrimoine familial

Anticiper votre transmission est primordial en présence d'un enfant handicapé.

Il existe de nombreuses stratégies à adapter à chaque situation (donations etc).

Attention à la récupération des aides sociales sur la succession de la personne handicapée.

Eviter l'indivision entre vos enfants notamment en présence d'un tuteur ou d'un curateur - et intervention du juge des tutelles.

Analyser la situation globale de la famille

Votre situation professionnelle est-elle stable ?

Votre activité est-elle risquée ?

Prévoyance des parents : quelles sont les clauses bénéficiaires de vos différents contrats et comment les modifier ?

Nécessité d'étudier la situation globale de la famille, les charges à venir (financement des études des enfants, retraite des parents et complément de revenus, création de SCI, familles recomposées etc).

FINCAB

www.fincab.fr

Spécialiste des problématiques patrimoniales des familles qui vivent une situation de handicap ou de dépendance.

Protection de la personne vulnérable

Passage à la majorité : mettre en oeuvre la protection adaptée, quelles conséquences ?

Tutelle, curatelle, sauvegarde de justice ?

Parents, soyez prévoyants

Mandat de protection future : anticipez votre propre dépendance.

Dispositions testamentaires : la rédaction du testament doit prendre en compte vos volontés concernant votre enfant.

Personnes en perte d'autonomie

Faire face à la perte d'autonomie d'un proche

Solutions de maintien à domicile

Aides financières et juridiques

Financer ma perte d'autonomie : faut-il vendre ma maison ? la mettre en viager ?

Nous analysons votre situation pour vous aider à faire les meilleurs choix.

Transmission - succession

Anticiper dès que possible la transmission de mon patrimoine.

Le notaire exigera un certificat de « bonne santé mentale ».



Gestion du patrimoine de la personne vulnérable

Nous conseillons les familles mais également les tuteurs/curateurs pour qu'ils puissent suivre les règles spécifiques et formalistes de ces régimes.